

**Vingtième session
New York, 17 – 28 janvier 2000**

**point 18 de l'ordre
du jour**

**APPLICATION DES RESOLUTIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS ET
ATTRIBUTIONS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS
UNIES SUR LES NOMS GEOGRAPHIQUES**

**Les Ressources d'Internet au service de la normalisation
Des noms géographiques**

LES RESSOURCES D'INTERNET AU SERVICE DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

- La résolution VII/9

La Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a adopté une résolution portant sur la normalisation des noms géographiques par le biais d'Internet. La Conférence a ainsi recommandé la création de sites Web et leur utilisation à des fins multiples, notamment pour informer sur la normalisation des noms de lieux et sur les stages de formation à la toponymie, pour diffuser les directives toponymiques et les noms normalisés au plan international, pour répondre de façon interactive aux requêtes concernant les noms géographiques et pour faciliter les échanges internationaux de données toponymiques. La Conférence a en outre recommandé que le Secrétariat du Groupe d'experts crée un site Web pour ce dernier, que le Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie étudie l'élaboration d'un cours de formation à la toponymie à diffuser par Internet et que l'accès aux données diffusées sur les sites Web de toponymie soit gratuit dans l'intérêt de la normalisation internationale.

- La mise en œuvre de la résolution VII/9 par la Commission de toponymie du Québec (Canada) : le site www.toponymie.gouv.qc.ca

Depuis près de quatre ans, la Commission de toponymie utilise les ressources d'Internet, et en particulier le Web, dans l'exercice de son mandat. La loi québécoise oblige en effet la Commission à diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec. En plus des publications imprimées traditionnelles, la Commission utilise la puissance de diffusion du Web pour faire connaître à ses clientèles de tous les niveaux quels sont les quelque 210 000 noms géographiques officiels du Québec (dont plus de 93 000 noms de voies de communication) et, pour les lieux autres que les voies de communication, quelle est leur localisation sur des cartes de différentes échelles. L'utilisateur dispose de 6 paramètres de recherche qu'il peut combiner pour répondre à ses besoins : le nom géographique lui-même ou un segment de celui-ci; trois périmètres de localisation (la municipalité, la municipalité régionale de comté, la région administrative); le type d'entité géographique précis (lac, pointe, colline, rue, boulevard, parc de conservation, etc.) et, enfin, la catégorie de lieu (voie de communication, entité topographique, entité hydrographique, etc.). Les noms retracés par la recherche apparaissent dans un tableau, par ordre alphabétique. Quelque 8 000 fiches contiennent des renseignements sur l'origine ou la signification des noms de lieux. Il est prévu d'augmenter de 10 000 par année le nombre de ces fiches et ce, pour les deux ou trois prochaines années. Pour leur part, les cartes de localisation sont créées par la lecture et l'exploitation de fichiers cartographiques de format MapInfo. L'accès aux données est gratuit.

Outre les noms de lieux officiels du Québec, le site Web de la Commission offre à l'utilisateur un accès à une information sur les normes (politiques, critères de choix, règles d'écriture) qui balisent l'officialisation des toponymes, sur les définitions des termes employés, sur les publications de la Commission et sur d'autres ouvrages de référence,

comme la version française du *Glossaire de terminologie toponymique* du professeur Naftali Kadmon. Le site Web permet aussi à l'utilisateur de communiquer de façon interactive avec la Commission, grâce au service de courrier électronique, pour signaler qu'il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, pour soumettre une demande d'attribution d'un nom à un lieu ou pour toute autre raison. On trouve enfin sur ce site Web une série d'hyperliens qui donnent accès aux sites Web d'autres organismes à vocation toponymique ou linguistique. Plusieurs de ces sites extérieurs possèdent eux-mêmes un hyperlien vers le site de la Commission de toponymie.

- Le site Web provisoire de la Division francophone du Groupe d'experts : www.toponymie.gouv.qc.ca/divfranco.htm

Dans la foulée de la création de la Division francophone, la Commission de toponymie a offert de construire un site Web pour aider au démarrage et au fonctionnement de la Division. Ce site donne accès entre autres à une carte de la Francophonie dans le monde, au bulletin de liaison des membres et à divers documents de référence en français, préparés par les autorités toponymiques de la France, de la Belgique et du Canada (Comité permanent canadien des noms géographiques, Commission de toponymie du Québec), et notamment les résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques de 1967 à 1992. On y trouve aussi une collection d'hyperliens vers divers organismes d'intérêt pour les autorités toponymiques francophones du monde.

L'un des éléments les plus utiles du site est sans doute la page de collection d'hyperliens qui donnent accès à des fichiers contenant des renseignements sur les autorités toponymiques de la Francophonie. Il est envisagé d'inscrire dans chacun de ces fichiers l'adresse électronique des diverses autorités toponymiques au fur et à mesure que celles-ci auront accès à Internet. Il est en outre envisagé d'offrir un cours de formation à la toponymie sur le Web, de même que de tenir des réunions divisionnaires électroniques grâce au système des groupes de discussion.

- **Réflexions sur les perspectives**

Il ne fait aucun doute qu'Internet est un instrument qui pourra apporter une aide considérable à la normalisation des noms géographiques, en particulier du côté de la diffusion des nomenclatures géographiques normalisées et de la localisation des noms de lieux sur des cartes électroniques. Enfin, devant l'éventualité de voir le Groupe d'experts se doter de son propre site Web, conformément à la résolution VII/9, nous proposons ces pistes de réflexion.

- a) L'idée de créer un lieu électronique qui servirait de carrefour aux différents sites Web des autorités toponymiques du monde est excellente en soi. Les gestionnaires et les professionnels de la cartographie, de la géographie et une partie du public ont intérêt à connaître les expériences toponymiques des uns et des autres, à partager les leurs et à s'enrichir d'expertises différentes. Paradoxalement, la construction de ce carrefour électronique pourrait aussi engendrer des exclusions, dans la mesure où plusieurs

autorités toponymiques ne disposent pas d'un accès à Internet à un coût économique ni même d'accès du tout actuellement ni n'en disposeront à court et même à moyen terme.

- b) On devrait favoriser le principe du plurilinguisme pour un tel site Web, dans l'esprit du *Glossaire de terminologie toponymique*, un bel et trop rare exemple de réussite plurilingue dans les documents du Groupe d'experts. À cet égard, nous devrions avoir l'ambition de faire mieux dans le domaine de l'information électronique que dans celui de l'imprimé.
- c) Internet est un outil de portée globale : il pourra servir à l'accomplissement des divers aspects de la normalisation des noms géographiques. Internet interpelle chaque groupe de travail, chaque division du Groupe d'experts. Il apparaît logique de considérer que la construction d'un site Web du Groupe d'experts, un site qui supporterait à terme l'ensemble des activités du Groupe, ne peut que reposer sur le concours des divers secteurs du Groupe d'experts. En effet, il ne s'agit pas seulement d'ouvrir une page de renseignements généraux, mais de diffuser un volume important de documents de référence, qui n'existent pas nécessairement déjà sur un support électronique, mais également de conserver à jour l'information diffusée et d'assurer une animation favorisant la visite du site et l'interaction entre les membres. Nous suggérons que l'une des premières tâches à entreprendre soit l'examen des ressources déjà inventoriées sur Internet et qui sont présentes sur quelques sites d'autorités toponymiques, en vue de leur tri et de la diffusion partagée des plus intéressantes d'entre ces ressources.